

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 11 septembre 2019.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 septembre 2019 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Marie Élément (représentante Sayabec)
M. Normand Boulianne (représentant Amqui)
M. Denis Viel (représentant Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal
M. Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-135 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2019-136 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point « Autres sujets » ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de génie municipal
 - 5.1. Gestion des matières résiduelles
 - 5.2. Appel d'offres pour l'entretien ménager du centre administratif, du palais de justice et de la caserne d'Amqui – Adjudication
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Avis sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
7. Communication du service de foresterie
8. Budget 2020
 - 8.1. Plan de travail et échéancier
 - 8.2. Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2020 – Avis de motion
9. Règlement N° 2019-08 modifiant le règlement N° 2019-03 relatif à la réglementation des élus
 - 9.1. Avis de motion
 - 9.2. Adoption du projet de règlement
10. Développement éolien
 - 10.1. Approbation du budget 2020 de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 10.2. Versement aux municipalités des distributions de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 10.3. Partage des contributions volontaires – Parc éolien du Lac-Alfred
11. Accessibilité à la téléphonie cellulaire – Avis au CRTC
12. Réponse de la MRC de La Matapédia aux demandes de la Ville d'Amqui – Adoption

13. Correspondance
14. Période de questions de l'assistance
15. Autres sujets
 - 15.1. Prochaines rencontres - Rencontre de travail du 9 octobre 2019 à 18h30 et séance ordinaire du 9 octobre 2019 à 19h30
 - 15.2. Banquet 2026 de la MRC de La Matapédia – Invitation de la municipalité de Saint-Vianney
 - 15.3. Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec - Dépôt
16. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019

Résolution CM 2019-137 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est posée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

5.1 Gestion des matières résiduelles

Monsieur Vincent Dufour, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, informe le conseil que les contrats de collecte des matières résiduelles des municipalités viennent à terme au 31 mai prochain. Le but de la présentation est de planifier un appel d'offres regroupé pour la collecte l'an prochain. Une présentation est déposée à cet effet. Monsieur Dufour dresse un état de la situation du contrat actuel. Les municipalités pourront déléguer par résolution un mandat au service de génie municipal de la MRC pour panifier cet appel d'offres regroupé. Une résolution type sera acheminée aux municipalités en ce sens. L'évaluation des besoins auprès des municipalités permettra de définir les paramètres de l'appel d'offres. L'objectif est de lancer l'appel d'offres au début de 2020. Monsieur Dufour conclut sa présentation en dressant certaines recommandations pour les différents types de collectes visées par l'appel d'offres. Des discussions ont lieu autour de certains constats de la collecte des matières putrescibles. Les maires sont favorables au lancement d'un appel d'offres regroupé.

5.2 Appel d'offres pour l'entretien ménager du centre administratif, du palais de justice et de la caserne d'Amqui – Adjudication

Résolution CM 2019-138 concernant une adjudication de contrat d'entretien ménager du palais de justice, du centre administratif et de la caserne incendie d'Amqui

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public;

Considérant qu'elle a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres, à savoir :

Maintenance Euréka Ltée	279 291,52 \$
Saynet Services Ménagers	138 843,81 \$
Conciergerie d'Amqui	166 415,96 \$

Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de plus de 100 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus);

Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat d'entretien ménager du palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui à Saynet Services Ménagers au montant de 138 843,81 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une période de 2 ans et 3 mois (27 mois) avec deux (2) années d'option;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - AVIS SUR UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Résolution CM 2019-139 concernant un avis sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale

Considérant qu'une demande de PIIA a été adressée concernant la propriété sise au 107 route du 18-Milles (TNO du Lac-Casault);

- Considérant que le demandeur désire remplacer la toiture en bardeau d'asphalte de couleur verte d'un bâtiment d'intérêt patrimonial supérieur par un matériau similaire (bardeau d'asphalte de BP Canada Mystique 42 de couleur vert forêt) ;
- Considérant que le bâtiment visé est sur un terrain assujéti au règlement numéro 06-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accepter ladite demande, car elle respecte les conditions d'acceptation prévues par le règlement numéro 06-2007.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC accorde la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre le certificat d'autorisation.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une prochaine séance.

8. BUDGET 2020

8.1 Plan de travail et échéancier

Résolution CM 2019-140 concernant l'adoption du plan de travail et de l'échéancier relatifs aux prévisions budgétaires 2020 de la MRC

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée Mme Marlène Landry, il est résolu d'approuver le plan de travail et l'échéancier pour l'étude des prévisions budgétaires 2020 de la MRC de La Matapédia, à savoir :

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>	<u>Échéance</u>
1. Adoption du plan de travail et échéancier	Conseil MRC	11-09-2019
2. Avis de motion - Règlement relatif aux prévisions budgétaires	Séance ordinaire	
3. Réflexion sur les orientations générales	Conseil MRC et directeur général	09-10-2019
4. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 31-12-2019	Directeur général et directeurs de services	11-10-2019
5. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires Rencontres des directeurs de services	Directeur général et directeurs de services	Du 10 octobre au 31 octobre 2019
6. Étude des prévisions budgétaires préliminaires (première partie)	Conseil MRC Rencontre de travail	23-10-2019
7. Mise en commun des orientations et des prévisions budgétaires préliminaires par service	Comité de gestion (Dg et directeurs de services)	04-11-2019
8. Études des prévisions budgétaires (Sommaire)	Comité administratif	06-11-2019
9. Étude des prévisions budgétaires (deuxième partie)	Conseil MRC (Rencontre de travail)	20 -11 2019
10. Adoption des prévisions budgétaires	Conseil MRC	
11. Adoption du projet de règlement relatif aux prévisions budgétaires	(Séance ordinaire)	27-11-2019
12. Présentation des prévisions budgétaires aux DG des municipalités de la MRC	Directeur général	28-11-2019
13. Adoption du règlement relatif aux prévisions budgétaires	Conseil MRC (Séance ordinaire)	11-12-2019

Adoptée.

8.2 Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2020 – Avis de motion

Avis de motion CM 2019-141 concernant le règlement relatif aux prévisions budgétaires 2020

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont voulant qu'à une prochaine séance un règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020 soit présenté pour adoption.

9. RÈGLEMENT N° 2019-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-03 RELATIF À LA RÈGLEMENTATION DES ÉLUS

9.1 Avis de motion

Avis de motion CM 2019-142 concernant le règlement no 2019-03 relatif à la rémunération des élus

Avis de motion est donné par M. Carol Poitras à l'effet qu'à une prochaine séance un règlement portant le no 2019-08, modifiant le règlement no 2019-03 relatif à la rémunération des élus soit présenté pour adoption.

9.2 Adoption du projet de règlement

Résolution CM 2019-143 concernant l'adoption du projet de règlement N° 2019-08 modifiant le règlement N° 2019-03 relatif à la rémunération des élus

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu que le projet de règlement portant le no 2019-08, modifiant le règlement no 2019-03 relatif à la rémunération des élus soit adopté.

Adoptée.

10. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

10.1 Approbation du budget 2020 de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2019-144 concernant l'approbation du budget 2020 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2020 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent qui prévoit des revenus et des dépenses de 10 404 986 \$.

Adoptée.

10.2 Versement aux municipalités des distributions de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2019-145 concernant le versement aux municipalités des distributions de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le premier versement de l'exercice financier 2019 pour les distributions provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent relatives à l'investissement dans les parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou au montant total de 695 000 \$, comme suit :

Municipalité	RFU 2019	Proport. de la RFU totale	Décision municipalités participation ou retrait	RFU des municipalité participantes 2019	Proportion RFU municipalités participantes 2019	Montant net distributions perçues par la MRC 2019	Montant à distribuer aux municipalités 2019
Ste-Marguerite-Marie	11 627 589 \$	0,8428%	participation	11 627 589 \$	0,9003%	6 257 \$	6 257 \$
Ste-Florence	21 014 037 \$	1,5232%	participation	21 014 037 \$	1,6272%	11 309 \$	11 309 \$
Albertville	20 679 878 \$	1,4990%	participation	20 679 878 \$	1,6013%	11 129 \$	11 129 \$
St-Léon-le-Grand	62 805 683 \$	4,5525%	participation	62 805 683 \$	4,8632%	33 799 \$	33 799 \$
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	33 680 100 \$	2,4413%	participation	33 680 100 \$	2,6079%	18 125 \$	18 125 \$
Ste-Irène	43 367 397 \$	3,1435%	participation	43 367 397 \$	3,3580%	23 338 \$	23 338 \$
Lac-au-Saumon	79 100 400 \$	5,7336%	participation	79 100 400 \$	6,1249%	42 568 \$	42 568 \$
St-Alexandre-des-Lacs	18 807 372 \$	1,3633%	participation	18 807 372 \$	1,4563%	10 121 \$	10 121 \$
St-Tharcisius	27 363 355 \$	1,9834%	participation	27 363 355 \$	2,1188%	14 726 \$	14 726 \$
St-Vianney	31 472 003 \$	2,2813%	participation	31 472 003 \$	2,4369%	16 937 \$	16 937 \$
Val-Brillant	77 805 137 \$	5,6397%	participation	77 805 137 \$	6,0246%	41 871 \$	41 871 \$
Sayabec	138 213 777 \$	10,0184%	participation	138 213 777 \$	10,7021%	74 380 \$	74 380 \$
St-Cléophas	21 961 368 \$	1,5919%	Retrait	- \$	0,0000%	- \$	- \$
St-Moise	35 921 154 \$	2,6037%	Retrait + fin retrait (-10%)	32 329 039 \$	2,5033%	17 398 \$	17 398 \$
St-Noël	18 778 489 \$	1,3612%	participation	18 778 489 \$	1,4541%	10 106 \$	10 106 \$
St-Damase	33 246 457 \$	2,4099%	participation	33 246 457 \$	2,5743%	17 892 \$	17 892 \$
TNO	62 581 336 \$	4,5362%	Retrait		0,0000%	- \$	- \$
Causapscal	125 969 802 \$	9,1309%	participation	125 969 802 \$	9,7541%	67 791 \$	67 791 \$
Amqui	515 197 764 \$	37,3442%	participation	515 197 764 \$	39,8927%	277 254 \$	277 254 \$
TOTAL :	1 379 593 098 \$	100%		1 291 458 279 \$	100%	695 000 \$	695 000 \$

Adoptée.

10.3 Partage des contributions volontaires – Parc éolien du Lac-Alfred

Résolution CM 2019-146 concernant le partage des contributions volontaires pour le parc éolien du lac Alfred

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M Georges Guénard, il est résolu :

1. D'approuver le partage entre les municipalités et la MRC de La Matapédia des compensations volontaires payées par les copropriétaires du parc éolien du Lac-Alfred pour l'année 2019 qui totalisent 597 167 \$, établi selon les conventions conclues entre la MRC et le promoteur et entre la MRC et les municipalités.
2. D'autoriser le versement des montants aux municipalités qui se détaillent comme suit :

Règles de partage :		19 parts Mun et MRC	20 % MRC 40% mun loc. 40% 18 mun	100% Municip. Locale	100% Municip Locale	100% Municip Locale	TOTAL
Partage pour l'année 2019							
St-Marguerite		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Florence		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Albertville		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Léon-le-Grand		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Lac-Humqui		17 012 \$	2 557 \$			82 179 \$	101 748 \$
St-Irène		17 012 \$	2 557 \$		65 743 \$		85 312 \$
Lac-au-Saumon		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Alexandre-des-Lacs		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Tharcisius		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Vianney		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Val-Brillant		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Sayabec		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Cléophas		17 012 \$	48 577 \$	10 957 \$			76 547 \$
St-Moïse		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Noël		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
St-Damase		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Causapscal		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
Amqui		17 012 \$	2 557 \$				19 569 \$
MRC		17 012 \$	23 010 \$				40 023 \$
Total 2019		323 237 \$	115 050 \$	10 957 \$	65 743 \$	82 179 \$	597 167 \$

Adoptée.

11. ACCESSIBILITÉ À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – AVIS AU CRTC

Résolution CM 2019-147 concernant un avis au CRTC relatif à l'accessibilité à la téléphonie cellulaire

- Considérant que plusieurs municipalités et secteurs de la MRC de La Matapédia n'ont pas accès à la téléphonie mobile cellulaire, comme c'est le cas pour la majorité de régions rurales au Québec et au Canada;
- Considérant que des axes routiers importants de la MRC de La Matapédia échappent à la couverture de téléphonie mobile cellulaire ce qui affecte la sécurité des usagers de la route qui ne peuvent communiquer avec les services d'urgence en cas d'accident comme ce fut le cas lors d'un accident survenu récemment sur la route Ste-Paule;
- Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) tient actuellement des audiences dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles au Canada;
- Considérant que le modèle actuel du déploiement des services sans fil mobiles au Canada n'est pas en mesure de répondre aux besoins des communautés rurales ;
- Considérant que Cogeco a informé la MRC de La Matapédia qu'il propose un nouveau modèle réglementaire nommé « Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) »;
- Considérant que ce modèle consiste à obliger les grands fournisseurs de services sans fil mobiles à donner accès à leurs infrastructures et équipements à de plus petits opérateurs et à leur permettre d'acquérir du spectre (fréquence) pour de plus petits territoires ce qui serait financièrement plus abordable pour les petits joueurs ;
- Considérant que ce modèle augmenterait les options de service mobile offert par de plus petits opérateurs régionaux de service à large bande qui auraient dorénavant accès à des parties de réseaux sans fil des entreprises nationales par l'entremise d'une itinérance permanente obligatoire;
- Considérant que ce modèle, qui ne nécessiterait qu'une intervention réglementaire limitée, serait bénéfique pour les communautés comme la nôtre partout au Canada parce qu'il :
- ouvrirait la voie à des joueurs régionaux canadiens déjà présents régionalement afin qu'ils puissent offrir de nouveaux services sans fil;

- offrirait un développement plus flexible des services sans fil dans les zones régionales et rurales qui souvent sont mieux desservies par des joueurs plus petits et plus locaux;
- favoriserait de nouveaux investissements qui contribueraient à améliorer et à étendre les réseaux de la téléphonie sans fil cellulaire dans les régions, ce qui serait bénéfique pour le développement économique régional, la sécurité des usagers de la route et pour toute la population en général;
- améliorerait la performance et l'atteinte des objectifs des programmes gouvernementaux d'aide financière qui seront tout de même nécessaires pour étendre la téléphonie mobile cellulaire dans les régions;
- accroîtrait la concurrence dans le marché.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu que la MRC de La Matapédia transmette un avis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre des audiences sur l'examen des services sans fil mobiles au Canada pour lui signifier son appui au modèle proposé par Cogeco nommé « Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH) » qui consiste à obliger les grands fournisseurs de services sans fil mobiles à donner accès à leurs infrastructures et équipements à de plus petits opérateurs et à leur permettre d'acquérir du spectre (fréquence) pour de plus petits territoires, ce qui serait financièrement plus abordable pour les petits joueurs.

Adoptée.

12. RÉPONSE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA AUX DEMANDES DE LA VILLE D'AMQUI – ADOPTION

Proposition principale

Monsieur Daniel Carrier, appuyé par M. Jacques Pelletier, propose au conseil de la MRC une réponse de la MRC de La Matapédia au document de la Ville d'Amqui daté du 3 octobre 2018.

Résolution CM 2019-148 **concernant un amendement à la réponse au document déposé par la Ville d'Amqui le 3 octobre 2018**

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, il est résolu unanimement d'amender la proposition principale de réponse à adresser à la Ville d'Amqui en regard du document déposé par cette dernière le 3 octobre 2018 en retirant la quatrième puce de la page 1.

Adoptée.

Résolution CM 2019-149 **concernant la réponse au document déposé par la Ville d'Amqui le 3 octobre 2018**

Il est résolu unanimement que le conseil de la MRC adopte la réponse à adresser à la Ville d'Amqui en regard du document déposé par cette dernière le 3 octobre 2018.

Adoptée.

Monsieur Pierre D'Amours, maire de la Ville d'Amqui, signale ne pas prendre position sur le document déposé.

13. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2019-07-15 : Ville d'Amqui sur une demande de contribution à la MRC concernant Diffusion Mordicus : Monsieur Marcel Belzile invite le conseil à réfléchir à une éventuelle rencontre afin de traiter dans sa globalité de telles demandes;
- 2019-09-03 : Municipalité de Val-Brillant sur une demande concernant un îlot déstructuré en milieu agricole. Cette demande sera traitée lors d'une prochaine rencontre du conseil de la MRC.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

15. AUTRES SUJETS

15.1 Prochaines rencontres - Rencontre de travail de 9 octobre 2019 à 18h30 et séance ordinaire du 9 octobre 2019 à 19h30

Les prochaines rencontres du conseil de la MRC sont les suivantes :

- Rencontre de travail de 9 octobre 2019 à 18h30
- Séance ordinaire du 9 octobre 2019 à 19h30

15.1 Banquet 2026 de la MRC de La Matapédia – Invitation de la municipalité de Saint-Vianney

Résolution CM 2019-150 **concernant une invitation de la municipalité de Saint-Vianney pour la tenue du banquet 2026 de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Gino Canuel, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'accepter l'invitation de la municipalité de Saint-Vianney pour la tenue du banquet 2026 de la MRC de La Matapédia dans le cadre des festivités du centième anniversaire de fondation de la municipalité.

Adoptée.

15.2 Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec - Dépôt

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint, dépose au conseil le rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Matapédia.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-151 **concernant la levée de la séance ordinaire du 11 septembre 2019**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de lever la séance à 21h04 .

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint